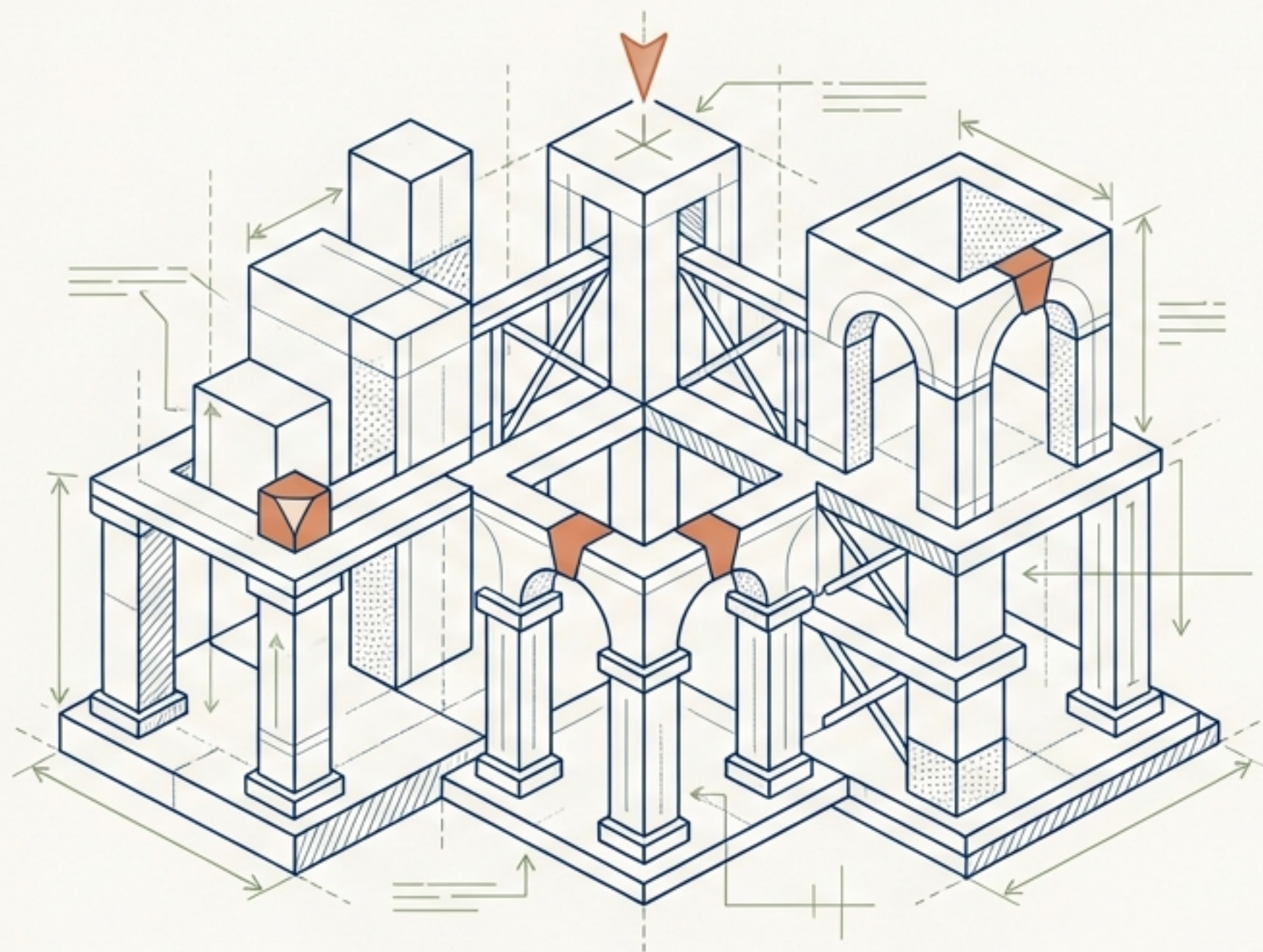


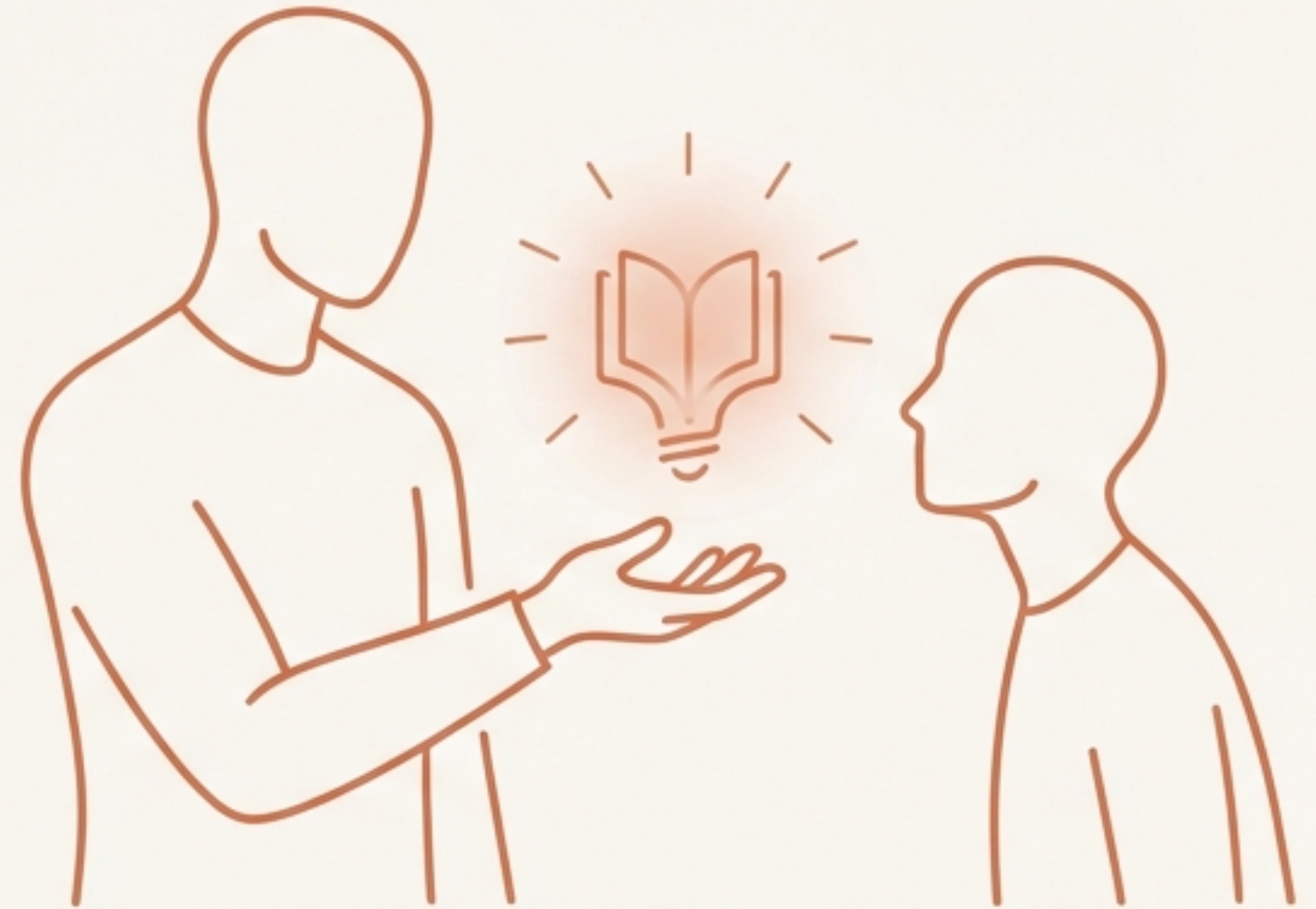
La Charge de la Preuve



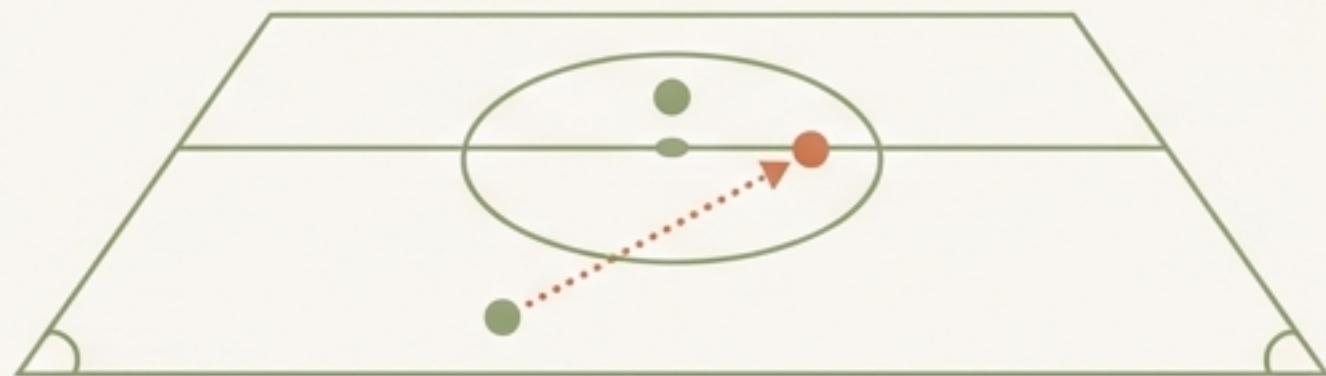
Votre Guide pour Bâtir un Dossier Solide

Un sujet qui peut faire Un sujet qui peut faire peur, mais qui est surtout un atout pour vous.

Bonjour à tous. Aujourd'hui, on va aborder ensemble la 'charge de la preuve'. Je sais que ces termes juridiques peuvent sembler intimidants au premier abord. Mais je vous le promets, c'est une feuille de route très logique. Une fois qu'on la comprend, on se sent bien plus en confiance, non seulement pour l'examen, mais aussi pour toute sa carrière. C'est une compétence qui vous distinguera en entreprise, et on va la maîtriser, pas à pas.



En droit, c'est comme au foot : celui qui réclame une faute doit la prouver à l'arbitre.



Imaginez : c'est à l'équipe qui se plaint d'une faute de la démontrer à l'arbitre, avec des preuves comme la vidéo ou les témoignages. L'arbitre ne va pas chercher la faute à leur place. En droit, le principe est exactement le même.

Pour y arriver, il suffit de suivre une méthode simple, en se posant toujours trois questions clés.

QUI ?

QUOI ?

COMMENT ?

Étape 1 : QUI doit prouver ? Le principe fondamental.

Actori incumbit probatio

Cette phrase en latin, qui nous vient tout droit du **droit romain** (on la doit à des **juristes comme Ulpien au IIIe siècle !**), est la pierre angulaire de tout notre système. Elle signifie simplement : **la charge de la preuve incombe au demandeur**. C'est à celui qui réclame quelque chose de prouver qu'il a raison.

Concrètement, ça veut dire quoi ?

C'est toujours à celui qui allègue un fait de **commencer** le 'match' de la preuve. Par exemple :



Le salarié qui s'estime licencié abusivement doit prouver que la décision de son employeur n'est pas justifiée.



Le consommateur qui poursuit un garagiste pour une malfaçon doit prouver l'existence de cette malfaçon.



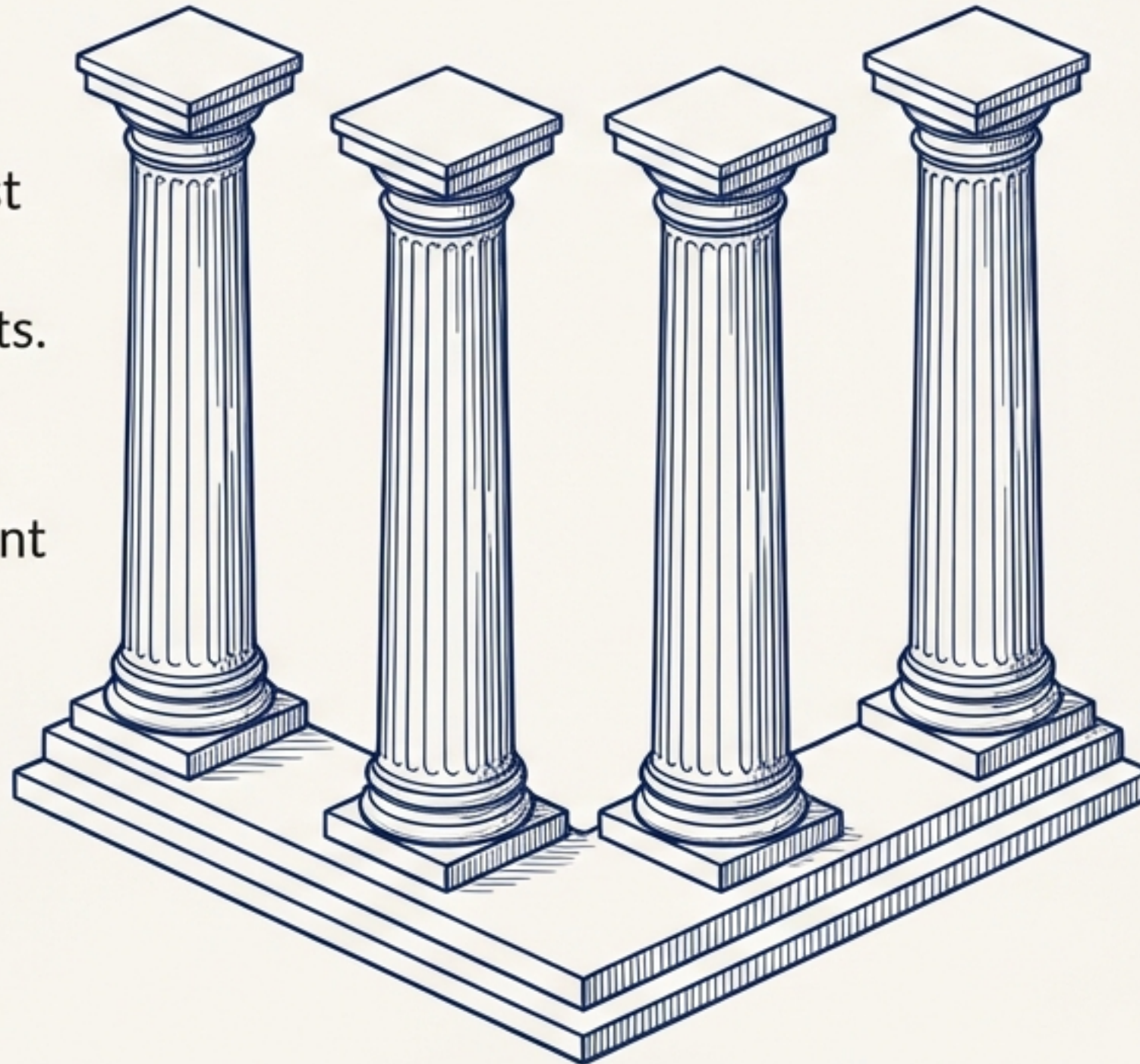
Le concurrent qui accuse votre PME de contrefaçon doit d'abord prouver qu'il détient les droits sur le produit.

Étape 2 : QUE faut-il prouver ?

Les 4 piliers de votre argumentation.

Prouver, ce n'est pas juste affirmer quelque chose. C'est démontrer l'existence de faits juridiquement pertinents.

Pour constituer un dossier solide, vous devez systématiquement réunir quatre "ingrédients" essentiels.



Les quatre éléments à réunir pour convaincre.



Le Fait générateur

(ex : l'existence d'un contrat, un événement).



La Faute

(ex : une obligation non respectée, une négligence).



Le Préjudice

(le dommage matériel, financier ou moral subi).



Le Lien de Causalité

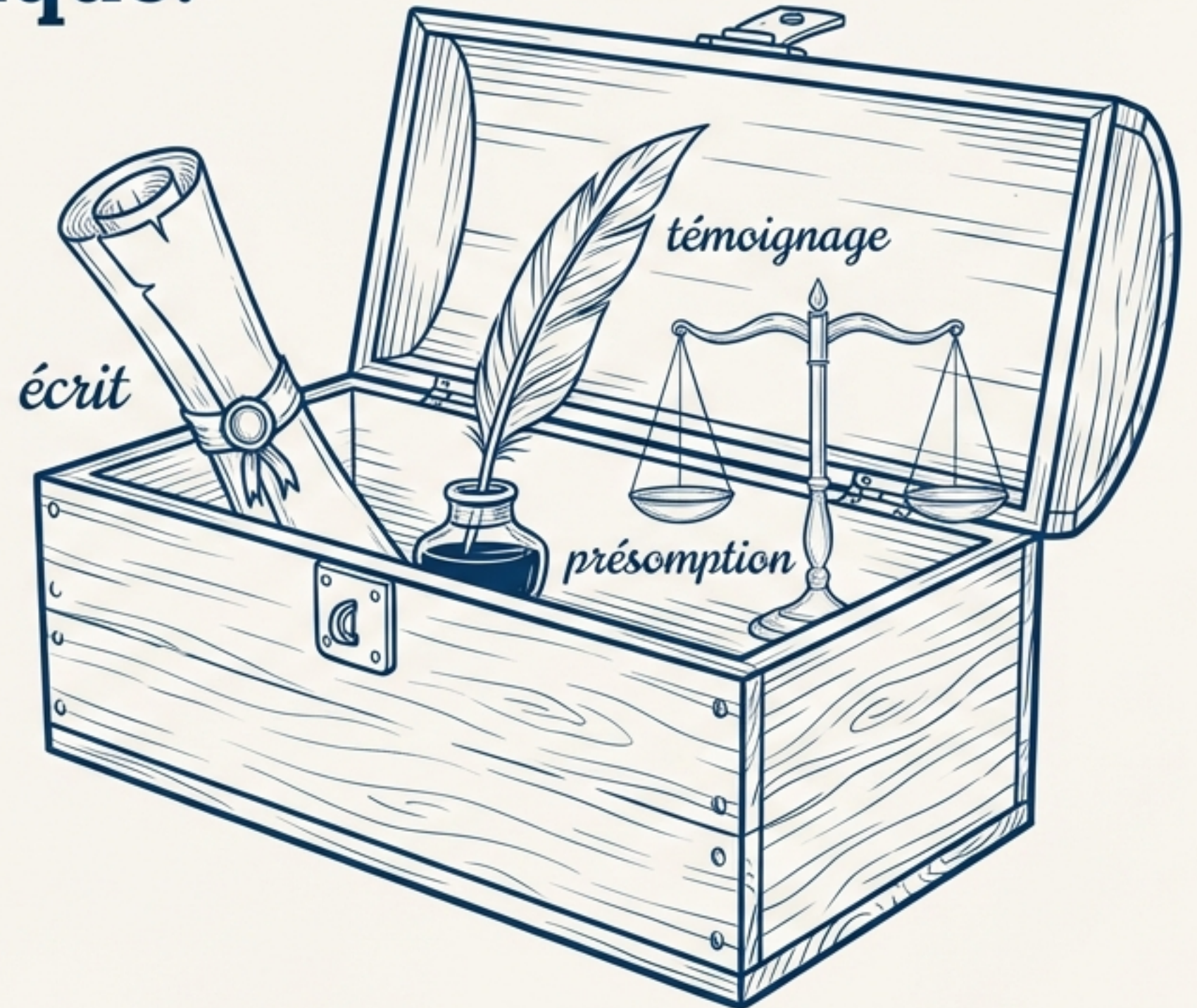
(la preuve que la faute a directement causé le préjudice).

Exemple unificateur – Le cas du garagiste : Vous devez prouver (1) que vous aviez un contrat avec lui, (2) qu'il a commis une malfaçon (la faute), (3) que cela vous a coûté de l'argent (le préjudice, via la facture d'un autre garagiste), et (4) que c'est bien sa malfaçon qui a causé ce coût.

Étape 3 : COMMENT prouver ? Votre boîte à outils juridique.

Maintenant que l'on sait QUI doit prouver et QUOI prouver, il nous reste la dernière question : avec quels outils ?

Le droit met à votre disposition plusieurs "modes de preuve". Tous n'ont pas la même force, il faut savoir choisir le bon.



Les différents modes de preuve et leur hiérarchie.

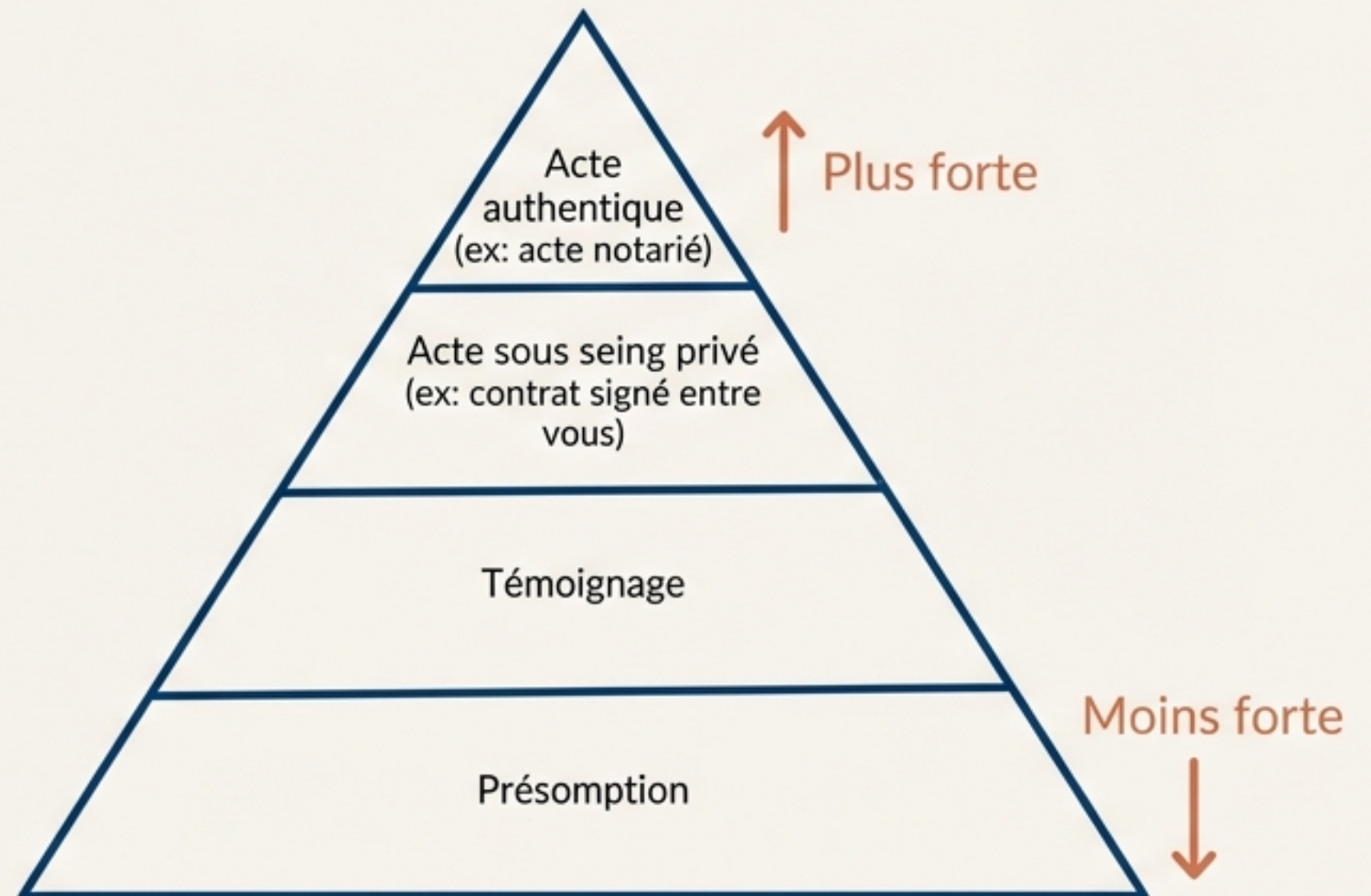
La Hiérarchie des Preuves

L'Écrit : Le plus courant et souvent le plus fort (contrat, facture, e-mail).

Le Témoignage : Le récit d'une personne ayant assisté aux faits.

L'Aveu ou le Serment : La reconnaissance par une partie d'un fait qui lui est défavorable.

La Présomption : Une conséquence que la loi ou le juge tire d'un fait connu pour établir un fait inconnu.



Le Niveau Expert : Quand la **charge** de la preuve **s'inverse**.

Attention, c'est une subtilité importante qui fait la différence à l'examen et en entreprise.

Dans certaines situations très spécifiques, pour **protéger la partie jugée la plus faible**, la loi inverse la charge de la preuve.



C'est un **renversement total** du principe *Actori incumbit probatio*.

****Exemple Clé : **** Le cas de la discrimination à l'embauche. Ici, ce n'est pas au candidat de prouver qu'il a été discriminé. Il lui suffit de présenter des éléments qui le laissent supposer. C'est alors à l'employeur de prouver que sa décision était basée sur des critères objectifs et non discriminatoires. C'est un *renversement total* du principe *Actori incumbit probatio*.

Étude de Cas : L'affaire "Our Body" (2010).

Contexte : Une association a attaqué en justice une exposition de corps humains plastinés ('Our Body'), arguant d'une atteinte à la dignité humaine et d'un préjudice moral.

Le problème de la preuve : L'association, en tant que demanderesse, devait prouver l'existence de ce préjudice moral. Elle devait démontrer en quoi l'exposition causait une réelle souffrance morale à la collectivité qu'elle représentait.

La décision : La Cour de cassation a jugé que la preuve de ce préjudice n'était pas suffisamment rapportée. La demande de l'association a donc été rejetée.

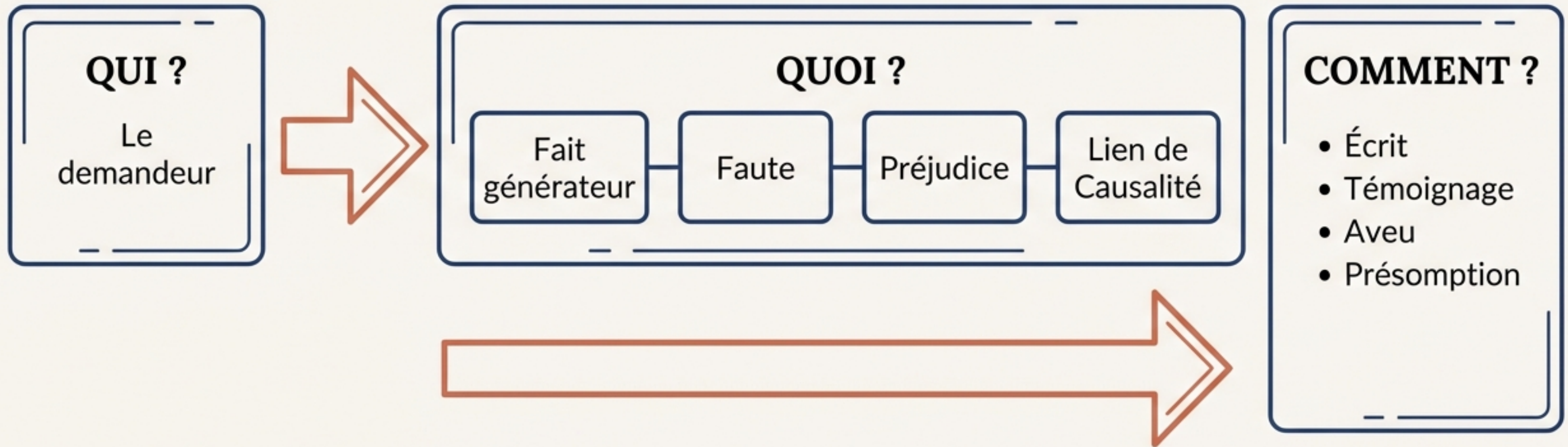
Leçon : Même avec une conviction forte, sans preuve concrète et pertinente, une action en justice échoue.

Maîtriser la preuve : Votre futur atout en entreprise.

Cette logique **QUI-QUOI-COMMENT** n'est pas qu'une simple leçon de droit. **C'est une grille de lecture** qui vous rendra plus rigoureux et plus efficace dans de nombreuses situations professionnelles :



Le schéma de la charge de la preuve en une seule image.



La charge de la preuve incombe à celui qui allègue un fait ; il doit prouver les éléments pertinents avec les modes de preuve appropriés.

Ce n'est pas une formule magique, c'est un raisonnement structuré.

Vous voyez, ce n'est pas si sorcier. En maîtrisant ce schéma QUI-QUOI-COMMENT, vous ne vous contentez pas de préparer un examen. Vous vous forgez une rigueur d'esprit qui fera de vous un professionnel écouté, respecté et efficace. C'est un outil puissant, et vous êtes parfaitement capables de le maîtriser.



Pour aller plus loin.

Pour ceux que ce sujet passionne et qui veulent voir comment tout cela s'articule 'en vrai', nous vous conseillons de jeter un œil aux règles de procédure civile et commerciale. C'est dans ces textes que vous découvrirez en détail comment les preuves doivent être présentées, débattues et évaluées par un juge. C'est la salle des machines du droit !